



SPELC Infos

NOVEMBRE 2024

2nd degré

Syndicat Professionnel de l'Enseignement libre Catholique

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION (ECR) DES PROFESSEURS AGREGES

Délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi) : Vendredi 13 décembre 2024

QUI EST CONCERNÉ ?

- **Être en activité au 31 août 2025** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'État
- Bénéficiaire, au 31 décembre 2024, de l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des PEPS, ou des PLP. *NB : Pour les professeurs dont la discipline ne comporte pas d'agrégation (technologie, documentation) et pour les professeurs de lycées professionnels (PLP) = les candidatures devront se faire dans la discipline où ils justifient du diplôme le plus élevé.*
- **Être âgés de 40 ans au moins au 1er octobre 2025**
- **Justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement au 1er octobre 2025 dont 5 années dans l'échelle de rémunération de professeur certifié, de PEPS, PLP** (sauf avis circonstancié de l'inspection)

LE DOSSIER DOIT COMPORTER :

- De manière claire la **discipline postulée**
- Une **fiche individuelle** (selon modèle joint en annexe I). Le chef d'établissement doit indiquer son **avis** avec la candidature du maître selon l'échelle d'appréciation prévue au Bulletin Officiel (Très favorable, Favorable/ Réservé/ Défavorable)
- un **curriculum vitae** (selon modèle joint en annexe II)
- Une **lettre de motivation** qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.
- Les **attestations de diplômes**
- Pour les PLP ou enseignants de technologie et documentation : joindre le diplôme le plus élevé.
- L'avis du chef d'établissement est à envoyer avec la candidature du maître selon l'échelle d'appréciation prévue au Bulletin Officiel (Très favorable/ Favorable/ Réservé/ Défavorable)

BON À SAVOIR : *Les candidatures sont à envoyer dans toute la mesure du possible par lettre recommandée (cachet de la poste faisant foi) à la DEEP à l'attention de Mme DI MEGLIO ou de Mme RATEFIARIHAGA*

[éviter les candidatures par mail]

Tout le détail et les informations pratiques sur <https://aixmarseille.spelc.fr>

~~~~~

### OÙ TROUVER LES BULLETINS ACADEMIQUES ?

En bas de la page d'accueil du site de l'académie d'Aix-Marseille

**Avec le SPELC, je suis informé**

**Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé**

